

République Démocratique du Congo
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DROITS HUMAINS



**Observations du Gouvernement de la
République Démocratique du Congo relatives
aux deux rapports du Haut-Commissaire des
Nations Unies aux Droits de l'Homme portant
sur la situation des Droits de l'Homme ainsi
que l'impact de l'assistance technique et du
renforcement des capacités en République
Démocratique du Congo**

**Par
Son Excellence,**

**Monsieur Alexis THAMBWE-MWAMBA,
*Ministre de la Justice, Garde des Sceaux et Droits Humains***

= Dialogue interactif de septembre 2015 =

Monsieur le Président du Conseil des Droits de l'Homme;

Monsieur le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme;

Au nom de Son Excellence Joseph KABILA KABANGE, Président de la République Démocratique du Congo et à celui du Gouvernement de mon pays, je réitère nos remerciements au Conseil des Droits de l'Homme pour les résolutions 27/27 du 26 septembre 2014 et 27/27 du 7 octobre 2014, invitant le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme à lui présenter, lors de la présente session, le rapport sur la situation des Droits de l'Homme ainsi que sur ses activités en République Démocratique du Congo pour la période allant de juin 2014 à mai 2015 et ; à commanditer une étude sur l'impact de l'assistance technique et du renforcement des capacités sur la situation des Droits de l'Homme en République Démocratique du Congo pour la période de 2008 à 2014.

Je voudrais également exprimer ma gratitude au Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme pour la qualité du travail abattu, particulièrement en ce qui concerne l'étude sur l'assistance technique et le renforcement des capacités.

A travers vous, Monsieur le Président du Conseil et Monsieur le Haut-Commissaire, le Gouvernement remercie toute l'Organisation des Nations Unies.

Je tiens à réaffirmer la volonté de la République Démocratique du Congo de promouvoir et de protéger les Droits de l'Homme sur toute l'étendue du territoire national en tout temps et en toute circonstance.

Le Gouvernement de mon pays reste disposé à entretenir un partenariat privilégié avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'Homme, représenté en République Démocratique du Congo par le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

Monsieur le Président,

S'agissant du rapport du Haut-Commissaire sur la situation des Droits de l'Homme ainsi que ses activités en République Démocratique du Congo, son plus grand mérite est d'avoir souligné les progrès significatifs réalisés par mon pays dans le secteur des Droits de l'Homme.

Cependant, je me fais le devoir de constater que ce rapport introduit certains aspects négatifs non documentés. J'ai transmis, à cet égard, les observations détaillées du Gouvernement congolais au Haut-Commissaire.

C'est le cas, par exemple, des violations des Droits de l'Homme, alléguées à charge des Forces Armées, de la Police Nationale ainsi que de nos services de sécurité, sans identifier les individus présumés auteurs de ces faits afin de permettre leurs poursuites disciplinaires et judiciaires.

Monsieur le Président,

Je voudrais souligner, que dans le cadre de la lutte contre l'impunité, tous les cas des violations des Droits l'Homme avérés font l'objet des poursuites judiciaires dans mon pays. Militaires comme policiers, personne n'est épargné.

Selon les statistiques sur la population carcérale en République Démocratique du Congo, sur vingt-six mille (26.000) prisonniers, il y a quatre mille (4.000) militaires et mille cinq cents (1.500) policiers dont des officiers supérieurs et généraux condamnés pour des infractions liées aux Droits de l'Homme notamment le viol. Ceci est une amélioration considérable dans le domaine de la lutte contre l'impunité.

Le rapport du Haut-Commissaire confirme timidement cette réalité sous la rubrique consacrée à la lutte contre l'impunité, à la page treize.

Le Gouvernement de mon pays estime que des prises de position partisans sur la situation des Droits de l'Homme, dans un pays post conflit comme le nôtre, sont contreproductives et nient les efforts qui y sont fournis.

Tel est le résumé de mes observations relatives au rapport sur la situation des Droits de l'Homme ainsi que les activités du Haut-Commissaire en République Démocratique du Congo.

Monsieur le Président,

Concernant le rapport sur l'assistance technique et le renforcement des capacités, je me félicite que celui-ci relève, de manière plus claire, pour la période concernée, c'est-à-dire de 2008 à 2014, que mon pays a réalisé des avancées considérables dans le domaine des Droits de l'Homme.

Par ailleurs, le rapport souligne, à juste titre, que la majorité des interventions de la communauté internationale se sont concentrées à l'Est du pays, et ont été, pour la plupart, de nature conjoncturelle; ce qui n'a pas favorisé la pérennisation des résultats.

Le rapport indique, en outre, que des duplications et compétitions ont pu caractériser certaines interventions de la communauté internationale, parfois par manque de coordination avec d'autres intervenants, en raison de l'intérêt accordé par certains bailleurs de fonds à des thématiques et des localités précises, ou dans un but de visibilité et de recherche de financement.

Ces considérations, résumées aux pages 1 et 2 du rapport du Haut-Commissaire, posent la problématique fondamentale de l'assistance technique et du renforcement des capacités en RDC :

Il y a, d'une part, la volonté manifeste de l'Etat congolais qui tend à améliorer la situation des Droits de l'Homme sur toute l'étendue de son territoire et, d'autre part, l'appui de la communauté internationale, qui est essentiellement conjoncturel et concentré à l'Est du pays.

Il est important de souligner qu'on ne peut véritablement parler d'assistance ou d'appui lorsque les partenaires choisissent eux-mêmes leurs priorités, les lieux de leur installation et les gestionnaires de ce qu'ils apportent en ignorant les priorités ainsi que les orientations de l'Etat concerné.

C'est donc dans la mesure où le rapport du Haut-Commissaire relève bien cette problématique que le Gouvernement de mon pays fait sien le contenu de ce rapport en vue d'appeler les partenaires à cesser cette manière de procéder.

Pour sa part, le Gouvernement de mon pays s'engage à coordonner les actions des partenaires en les intégrant dans son plan d'action. A cet effet, les recommandations issues des états généraux de la Justice organisés par le Ministère de la Justice et Droits Humains du 27 avril au 02 mai 2015 seront mises à contribution en ce qui concerne la promotion et la protection des Droits de l'Homme.

**Monsieur le Président,
Monsieur le Haut-Commissaire,**

Je signale enfin que les deux rapports du Haut-Commissaire coïncident avec le moment de l'aboutissement des grandes initiatives institutionnelles et normatives de l'Etat congolais destinées à promouvoir et à protéger davantage les Droits de l'Homme.

Il s'agit, entre autres de :

- La nomination, par le Président de la République, de son Représentant personnel en charge de lutte contre les violences sexuelles et le

recrutement d'enfants ;

- La redynamisation de l'Entité de Liaison des Droits de l'Homme ;
- L'installation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme ;
- La tenue des états généraux de la justice, dont les recommandations feront bientôt l'objet d'une loi de programmation ;
- La création de la Cellule de protection des défenseurs des Droits de l'Homme ;
- La création d'un numéro vert pour les victimes des violences sexuelles.

Par ailleurs, plusieurs lois et mesures réglementaires ont été adoptées notamment la loi organique conférant aux Cours d'Appel la compétence de connaître de crimes de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, la loi sur la parité homme-femme, la loi-cadre sur l'enseignement national ayant favorisé, cette année, la scolarisation de tous les enfants de moins de six ans, pour ne citer que ces quelques exemples, compte tenu du temps nous imparti.

Dans cette perspective, le Gouvernement de mon pays accueille favorablement toutes les recommandations formulées par le Haut-Commissaire et promet de les mettre en œuvre et d'appliquer davantage celles qui les sont déjà.

Mesdames et Messieurs;

Je vous remercie.

Alexis THAMBWE-MWAMBA

Ministre de la Justice, Garde des
Sceaux
et Droits Humains